

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2015

---

CROISSANCE, ACTIVITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES ÉCONOMIQUES - (N° 2765)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° SPE546

présenté par

M. Ferrand, rapporteur général, M. Grandguillaume, rapporteur thématique M. Castaner, rapporteur thématique M. Savary, rapporteur thématique M. Robiliard, rapporteur thématique M. Turrel, rapporteur thématique M. Travert, rapporteur thématique Mme Untermaier, rapporteure thématique et Mme Valter, rapporteure thématique

-----

### ARTICLE 55 TER

Après le mot :

« insaisissable »,

rédigé ainsi la fin de la deuxième phrase de l'alinéa 2 :

« sans qu'un état descriptif de division soit nécessaire ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer cette formalité préalable, coûteuse et inutile.